Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID: 035-223500018-20241128-ADGAJ2024082-AR



Arrêté n°A-DG-AJ-2024-082

Désignation
pour exercer les missions de contrôle
sur les établissements et services sociaux et médicosociaux et lieux de vie et d'accueil
du département d'Ille-et-Vilaine

LE PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.313-13 et L.133-2 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Jean-Luc CHENUT en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

ARRÊTE

Camille RIOU, chargée de l'accueil familial social au sein du service offre, accompagnement et ressources des établissements et services de la direction autonomie du pôle solidarité humaine, a compétence pour exercer toutes missions de contrôle sur les établissements et services sociaux et médico-sociaux et lieux de vie et d'accueil du département d'Ille-et-Vilaine, ainsi que sur leurs bénéficiaires, relevant de ma compétence.

Fait à Rennes, le 2 8 NOV. 2024

Jean-Luc CHENUT

Le President,